

## II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

## DÉCISIONS

## CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

du 26 janvier 2009

**mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et abrogeant la décision 2008/583/CE**

(2009/62/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2580/2001 du Conseil du 27 décembre 2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme <sup>(1)</sup>, et notamment son article 2, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 15 juillet 2008, le Conseil a adopté la décision 2008/583/CE mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme <sup>(2)</sup>, qui établit la liste actualisée des personnes, groupes et entités auxquels ledit règlement s'applique.
- (2) Le Conseil a fourni à l'ensemble des personnes, groupes et entités pour lesquels cela a été possible en pratique un exposé des motifs justifiant leur inscription sur la liste figurant dans la décision 2008/583/CE. Dans le cas d'une personne, un exposé des motifs modifié lui a été fourni en octobre 2008.
- (3) Par un avis publié au *Journal officiel de l'Union européenne* <sup>(3)</sup>, le Conseil a informé les personnes, groupes et entités énumérés dans la décision 2008/583/CE qu'il avait décidé de les maintenir sur la liste. Le Conseil a également informé les personnes, groupes et entités

concernés qu'il était possible d'adresser au Conseil une demande en vue d'obtenir l'exposé des motifs pour lesquels ils ont été inscrits sur la liste, à moins qu'il ne leur ait déjà été communiqué.

- (4) Le Conseil a procédé à un réexamen complet de la liste des personnes, groupes et entités auxquels le règlement (CE) n° 2580/2001 s'applique, en vertu de l'article 2, paragraphe 3, dudit règlement. À cet égard, il a tenu compte des observations qui lui ont été soumises par les intéressés.
- (5) À la suite de l'arrêt rendu le 4 décembre 2008 par le Tribunal de première instance dans l'affaire T-284/08, un groupe n'a pas été inclus dans la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'applique le règlement (CE) n° 2580/2001.
- (6) Le Conseil a conclu que les autres personnes, groupes et entités énumérés à l'annexe de la position commune 2008/586/PESC du 15 juillet 2008 portant mise à jour de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme <sup>(4)</sup> ont été impliqués dans des actes de terrorisme au sens de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphes 2 et 3, de la position commune 2001/931/PESC du Conseil <sup>(5)</sup>, qu'une décision a été prise à leur égard par une autorité compétente au sens de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 4, de la position commune 2001/931/PESC, et qu'ils devraient continuer à faire l'objet des mesures restrictives spécifiques prévues par le règlement (CE) n° 2580/2001.

<sup>(1)</sup> JO L 344 du 28.12.2001, p. 70.

<sup>(2)</sup> JO L 188 du 16.7.2008, p. 21.

<sup>(3)</sup> JO C 179 du 16.7.2008, p. 1.

<sup>(4)</sup> JO L 188 du 16.7.2008, p. 71.

<sup>(5)</sup> JO L 344 du 28.12.2001, p. 93.

- (7) La liste des personnes, groupes et entités auxquels le règlement (CE) n° 2580/2001 s'applique devrait donc être mise à jour en conséquence,

DÉCIDE:

*Article premier*

La liste prévue à l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 est remplacée par la liste figurant à l'annexe de la présente décision.

*Article 2*

La décision 2008/583/CE est abrogée.

*Article 3*

La présente décision prend effet le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 26 janvier 2009.

*Par le Conseil*

*Le président*

A. VONDRA

## ANNEXE

**Liste des personnes, groupes et entités visée à l'article 1<sup>er</sup>**

## 1. PERSONNES

1. ABOU, Rabah Naami (alias Naami Hamza; alias Mihoubi Faycal; alias Fellah Ahmed; alias Dafri Rème Lahdi), né le 1.2.1966 à Alger (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
2. ABOUD, Maisi (alias «l'Abderrahmane suisse»), né le 17.10.1964 à Alger (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
3. AL-MUGHASSIL, Ahmad Ibrahim (alias ABU OMRAN; alias AL-MUGHASSIL, Ahmed Ibrahim), né le 26.6.1967 à Qatif-Bab al Shamal (Arabie saoudite); ressortissant de l'Arabie saoudite
4. AL-NASSER, Abdelkarim Hussein Mohamed, né à Al Ihsa (Arabie saoudite); ressortissant de l'Arabie saoudite
5. AL YACOUB, Ibrahim Salih Mohammed, né le 16.10.1966 à Tarut (Arabie saoudite); ressortissant de l'Arabie saoudite
6. ARIOUA, Azzedine, né le 20.11.1960 à Constantine (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
7. ARIOUA, Kamel (alias Lamine Kamel), né le 18. 8.1969 à Constantine (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
8. ASLI, Mohamed (alias Dahmane Mohamed), né le 13. 5.1975 à Ain Taya (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
9. ASLI, Rabah, né le 13.5.1975 à Ain Taya (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
10. ATWA, Ali (alias BOUSLIM, Ammar Mansour; alias SALIM, Hassan Rostom), Liban, né en 1960 au Liban; ressortissant du Liban
11. BOUYERI, Mohammed (alias Abu ZUBAIR; alias SOBIAR; alias Abu ZOUBAIR), né le 8.3.1978 à Amsterdam (Pays-Bas) – membre du «Hofstadgroep»
12. DARIB, Nouredine (alias Carreto; alias Zitoun Mourad), né le 1.2.1972 en Algérie – membre al-Takfir et al-Hijra
13. DJABALI, Abderrahmane (alias Touil), né le 1.6.1970 en Algérie – membre al-Takfir et al-Hijra
14. EL FATMI, Nouredine (alias Nouriddin EL FATMI; alias Nouriddine EL FATMI; alias Nouredine EL FATMI; alias Abu AL KA'E KA'E; alias Abu QAE QAE; alias FOUAD; alias FZAD; alias Nabil EL FATMI; alias Ben MOHAMMED; alias Ben Mohand BEN LARBI; alias Ben Driss Muhand IBN LARBI; alias Abu TAHAR; alias EGGIE), né le 15.8.1982 à Midar (Maroc), passeport (Maroc) n° N829139 – membre du «Hofstadgroep»
15. EL-HOORIE, Ali Saed Bin Ali (alias AL-HOURI, Ali Saed Bin Ali; alias EL-HOURI, Ali Saed Bin Ali), né le 10.7.1965 ou le 11.7.1965 à El Dibabiya (Arabie saoudite); ressortissant de l'Arabie saoudite
16. FAHAS, Sofiane Yacine, né le 10.9.1971 à Alger (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
17. IZZ-AL-DIN, Hasan (alias GARBAYA, Ahmed; alias SA-ID; alias SALWWAN, Samir), Liban, né en 1963 au Liban, ressortissant du Liban
18. LASSASSI, Saber (alias Mimiche), né le 30.11.1970 à Constantine (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
19. MOHAMMED, Khalid Shaikh (alias ALI, Salem; alias BIN KHALID, Fahd Bin Adballah; alias HENIN, Ashraf Refaat Nabith; alias WADOOD, Khalid Abdul), né le 14.4.1965 ou le 1.3.1964 au Pakistan, passeport n° 488555
20. MOKTARI, Fateh (alias Ferdi Omar), né le 26.12.1974 à Hussein Dey (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra

21. NOUARA, Farid, né le 25.11.1973 à Alger (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
  22. RESSOUS, Hoari (alias Hallasa Farid), né le 11.9.1968 à Alger (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
  23. SEDKAOUI, Noureddine (alias Nounou), né le 23.6.1963 à Alger (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
  24. SELMANI, Abdelghani (alias Gano), né le 14.6.1974 à Alger (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
  25. SENOUCI, Sofiane, née le 15.4.1971 à Hussein Dey (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
  26. SISON, José María (alias Armando Liwanag; alias Joma), né le 8.2.1939 à Cabugao, Philippines – qui joue un rôle de premier plan dans le Parti communiste des Philippines, y compris la NPA
  27. TINGUALI, Mohammed (alias Mouh di Kouba), né le 21.4.1964 à Blida (Algérie) – membre al-Takfir et al-Hijra
  28. WALTERS, Jason Theodore James (alias Abdullah; alias David), né le 6.3.1985 à Amersfoort (Pays-Bas), passeport (Pays-Bas) n° NE8146378 – membre du «Hofstadgroep»
2. GROUPE ET ENTITÉS
1. Organisation Abou Nidal – ANO (alias Conseil révolutionnaire du Fatah; alias Brigades révolutionnaires arabes; alias Septembre noir; alias Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes)
  2. Brigade des martyrs d'Al-Aqsa
  3. Al-Aqsa e.V.
  4. Al-Takfir et al-Hijra
  5. Aum Shinrikyo (alias AUM; alias Aum Vérité suprême; alias Aleph)
  6. Babbar Khalsa
  7. Parti communiste des Philippines, y compris la New People's Army (NPA), Philippines, lié à Sison José María (alias Armando Liwanag; alias Joma, qui joue un rôle de premier plan dans le Parti communiste des Philippines, y compris la NPA)
  8. Gama'a al-Islamiyya (Groupe islamique) (alias Al-Gama'a al-Islamiyya, IG)
  9. İslami Büyük Doğu Akıncılar Cephesi – Front islamique des combattants du Grand Orient (IBDA-C)
  10. Hamas (y compris Hamas-Izz al-Din al-Qassem)
  11. Hizbul Mujahedin (HM)
  12. Hofstadgroep
  13. Holy Land Foundation for Relief and Development (Fondation de la Terre sainte pour le secours et le développement)
  14. International Sikh Youth Federation (ISYF)
  15. Kahane Chai (alias Kach)
  16. Khalistan Zindabad Force (KZF)
  17. Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) (alias KADEK; alias KONGRA-GEL)
  18. Tigres de libération de l'Eelam tamoul (TLET)
  19. Armée de libération nationale (Ejército de Liberación Nacional)
  20. Front de libération de la Palestine (FLP)

21. Jihad islamique palestinienne
  22. Front populaire de libération de la Palestine (FPLP)
  23. Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général (alias FPLP-Commandement général)
  24. Fuerzas armadas revolucionarias de Colombia (FARC) – Forces armées révolutionnaires de Colombie
  25. Devrimci Halk Kurtuluş Partisi-Cephesi (DHKP/C) [alias Devrimci Sol (Gauche révolutionnaire); alias Dev Sol] (Armée/Front/Parti révolutionnaire populaire de libération)
  26. Sendero Luminoso – SL (Sentier lumineux)
  27. Stichting Al Aqsa (alias Stichting Al Aqsa Nederland; alias Al Aqsa Nederland)
  28. Teyrbazen Azadiya Kurdistan – TAK (alias Faucons de la liberté du Kurdistan)
  29. Autodefensas Unidas de Colombia - AUC (Forces unies d'autodéfense de Colombie)
-